

Procès-verbal de séance

Séance du 26 Juin 2025

L' an 2025 et le 26 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Georges Morvan, Maire.

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves (arrivé à 18h50)

Absente : Sylvie Grall, procuration à Georges Morvan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 17/06/2025

Date d'affichage : 17/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère

le : 01/07/2025

A été nommé secrétaire : Nicolas Menez

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Travaux de voirie sur la voie communale n°1 - 2025-049

Remplacement de lanternes au bourg - 2025-050

Vente du tracteur communal - 2025-051

Remplacement des ordinateurs de la mairie - 2025-052

Conseil communautaire : répartition des sièges suite aux élections municipales de 2026 - 2025-053

Cession d'un délaissé communal à Trokerven Huella - 2025-054

Cession d'un chemin au lieudit Le Rest - 2025-055

Cession d'un chemin à Kersaux - 2025-056

Règlement intérieur communal hygiène et sécurité - 2025-057

Décision modificative n°1 budget principal - 2025-058

Demandes d'achat de terrain rue Calonnec - 2025-059

Avenants aux travaux à l'école - 2025-060

3 questions reportées : Convention avec ATC France pour la mise à disposition d'un terrain, convention avec l'ONF pour l'entretien d'un chemin à Trenivel, convention d'équilibre hydronext BKW pour le surplus d'énergie électrique produit par la centrale photovoltaïque.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident le compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2025.

(Jean-Le Gac précise qu'il était absent).

✓ **Travaux de voirie sur la voie communale n°1**

réf : 2025-049

Le Maire présente le devis de l'entreprise Pigeon pour la mise en place de poutre de rive en enrobé rue Jean Le Fur, dans le virage après la déchèterie pour la somme de 3536.10 € HT soit 4243.32 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à régler cette facture sur le programme de voirie 2025.

✓ Remplacement de lanternes au bourg

réf : 2025-050

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition du SIECE pour le remplacement de 27 lanternes et 3 mâts dans le bourg :

Lanternes PACEO de marque ABEL :

La Fourniture et pose par l'entreprise Le Du : 25 427.81 €

Aides SIECE et fonds vert : 5 888.40 €

A la charge de la commune : **19 539.41 €**

✓ Vente du tracteur communal

réf : 2025-051

Le conseil municipal décide de vendre le tracteur du service technique, de marque Renault, pour la somme de 15 000.00 €, au garage Chassagne de Scignac, et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

✓ Remplacement des ordinateurs de la mairie

réf : 2025-052

Le Maire présente les offres de deux sociétés pour le remplacement des deux ordinateurs avec installation et paramétrage :

Le conseil municipal à l'unanimité de retenir la proposition de la société IT Solutions de Plounevezel pour la somme de 2745.64 € TTC

Jean-Yves Le Gall arrive à 18h50

✓ Conseil communautaire : répartition des sièges suite aux élections municipales de 2026

réf : 2025-053

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition actuelle du conseil communautaire de Monts d'Arrée communauté

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 25 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté

un accord local, fixant à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante (en gris dans le tableau).
Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Monts d'Arée communauté (en jaune dans le tableau)

Nom des communes membres	Répartition de droit commun	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Huelgoat	5	5
Brasparts	3	4
Berrien	3	3
Loperec	3	3
Scrignac	2	3
La Feuillée	2	3
Plouyé	2	3
Brennilis	1	2
Loqueffret	1	2
Botmeur	1	1
Saint-Rivoal	1	1
Bolazec	1	1

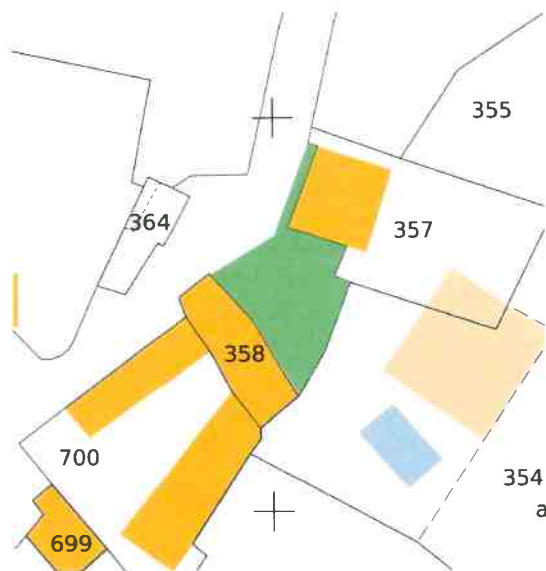
Total des sièges répartis : 31

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Cession d'un délaissé communal à Trokerven Huella**

réf : 2025-054

Mr le Maire présente la demande de Mr et Mme Parisse d'acquérir un délaissé communal au lieudit Trokerven Huella (partie en vert sur le plan)



Le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder la partie en vert sur le plan à Mr et Mme Parisse pour 1.00 € le m2.

Les frais de bornage et de Notaire seront exclusivement à la charge des acquéreurs. Le conseil municipal accepte de céder le délaissé à Mr et Mme Parisse et autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Le Notaire chargé de la transaction sera l'office les Notaires du Poher à Poullaouen.

✓ **Cession d'un chemin au lieudit Le Rest**

réf : 2025-055

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 19 mai 2025 et vu les conclusions du commissaire enquêteur, le Maire propose de vendre le délaissé communal à Mme Vandreden et à Mme Hollingworth dans les conditions suivantes :

prix de vente : 1.00 € le m2. Les frais de bornage et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent de vendre ce délaissé et autorisent le Maire à signer l'acte auprès de l'office des notaires du Poher à Poullaouen

✓ **Cession d'un chemin à Kersaux**

✓ **Règlement intérieur communal hygiène et sécurité**

Il a été transmis aux conseillers municipaux.

Le comité Hygiène, sécurité et conditions de travail du Centre de gestion du Finistère, a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de règlement.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent ce règlement destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Les agents communaux seront invités à en prendre connaissance prochainement.

Il entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

✓ **Décision modificative n°1 budget principal**

réf : 2025-058

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
6042 +2 000.00 € Prestations de service	7111 + 10 000.00 € DSR	231 -15 042.71 € immo corporelles 2157+15 000.00 €matériel tech	1068-42.71 € aff résultat
6064 +2 000.00 € Fourn administratives	75888 +10 000.00€ Remb. assurance	165 +1 000.00 € Cautions remboursées	165 +1 000.00 € Cautions perçues
6067 +1 000.00 € Fourn scolaires		2158 +15000€ mat service tech	
6553 -10 000.00 € SDIS			
615231 +23 000.00 € entretien voirie			
73911112 + 2 000.00 € Dégrèvement logements vacants			
+20 000.00 €	+20 000.00€	+957.29 €	+957.29 €

✓ **Demandes d'achat de terrain rue Calonnec**

réf : 2025-059

Mr le Maire fait part de deux demandes d'achat de terrain rue Calonnec, dans une parcelle communale.

Mr Paque aimerait acquérir une petite surface afin d'en faire un jardin potager et Mme Dumas aimerait agrandir sa propriété.

Le conseil municipal souhaite dans un premier temps étudier la possibilité de créer un lotissement sur cette parcelle et envisagera alors éventuellement d'en céder une partie.

✓ **Avenants aux travaux à l'école**

réf : 2025-060

Mr le Maire soumet l'avenant négatif pour le lot peinture : - 2 141.08 € TTC avec l'entreprise Decxi (nettoyage non réalisé et une porte non peinte)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses :

- Travaux au hangar 2 : carrelage en cours. Les travaux devraient être terminés en septembre

- Ecole : les enseignants demandent d'augmenter le budget pour l'achat de livres et de matériel pour la classe de maternelle.

Cantine : les parents d'élèves aimeraient décaler le repas de 15 minutes à la cantine pour les primaires.

Accompagnement à la scolarité : les bénévoles ne souhaitent pas poursuivre.

Timothée Barré quitte l'école de Scrignac. Pot de départ le 1^{er} juillet à 16h30. Les conseillers municipaux sont invités

- Les propriétaires de deux terrains rue Perrot ont proposé à la commune d'en faire l'acquisition
- Panneaux photovoltaïques : un routeur va être installé et une carte Sim permettra de suivre la production d'électricité. Une réunion avec l'ALECOB et le SIECE est prévue prochainement à ce sujet
- Eoliennes : un RDV est prévu à la Préfecture le 30 juin prochain
- Antenne : la société SPIE souhaite installer un mât près du stade
- La société MEDADOM a présenté sa proposition de téléconsultation de médecine
- Un RDV est prévu avec le Département au sujet du Médicobus.
- Réserve naturelle régionale des landes et tourbières du Cragou et du Vergam : le classement initial arrive à échéance. La procédure de renouvellement pour 10 ans est en cours, avec une extension du périmètre. Le conseil municipal devra émettre un avis. Le dossier est consultable en mairie ou sur la plateforme de la Région <https://atelier.bretagne.bzh>
- Congrès des Maires de France du mardi 18 au jeudi 20 novembre 2025.
- Un devis a été signé avec l'entreprise S. Menez pour travaux sur la cheminée suite à la démolition de la maison à Kernevez pour la somme de 2 390.28 € TTC.
- Demande du comité des fêtes d'avoir la salle polyvalente gratuitement pour le marché de Noël, 1 week-end.
- Le 15 juillet à 19 heures le Kernozet organise un concert à l'église. Les membres du conseil municipal est invité. Repas partagé si le temps le permet
- Souscription dictionnaire des monts d'Arrée distribuée aux élus
- Invitation séminaire d'été transmise aux conseillers municipaux (réponse par mail)
- Fabien Mignot : Des arbres gênent le passage des véhicules au niveau du lotissement Le Fur. Cette voie sera à ajouter au programme du lamier.
- Jean Le Gac propose que l'ancien cadastre soit mis à disposition du public à la mairie pendant quelque temps afin que les propriétaires puissent le consulter.
- Jean Le Gac interroge le Maire sur la possibilité d'élargir la voie communale qui va de la RD 42 à la RD 54 en partant de Kervoazou : Tous les propriétaires riverains n'ont pas donné leur accord c'est pourquoi cet élargissement n'a pas été réalisé.

En mairie, le 25/07/2025
Le Maire,
Georges MORVAN



Le secrétaire, Nicolas Menez

